



trop perçu assedics demande le remboursement

Par **sylvie52**, le **06/07/2011** à **15:40**

Bonjour, suite à une inscription au assedics après un licenciement on me réclame un trop perçu qui date de 2004 d'une somme de 11000€ à ce jour je n'ai eu aucun courrier de leur part c'est seulement maintenant que l'on me réclame. Cette somme de même l'assedics ne veut pas me verser mes allocations alors que j'ai travaillé pendant deux ans à temps plein à cause de la somme que je dois mais je n'ai pas refusé de rendre tant par mois à une condition c'est de savoir d'où viens l'erreur et on t'il le droit de me faire cela ...on t'il le droit de laisser un chômeur sans revenu et on t'il le droit de remonter jusqu'en 2004. Monsieur l'avocat, pouvez-vous me conseiller et répondre à mon problème que faire et quoi leur dire merci de me contacter assez rapidement par mail. J'ai déménagé plusieurs fois il me dit que j'ai déclaré avoir non travaillé en 2004 alors que j'ai touché des assedics. En 2004 je n'ai pas travaillé impossible de savoir de qui proviens l'erreur j'ai également demandé une remise de dette qui m'a été refusée mais je ne sais pas pourquoi? J'attends votre réponse à mon problème et savoir comment faire car moi je suis d'accord à rembourser par mois un peu si cela est de ma faute.....tout en allant droit aux allocations. Rncordialement

Par **pat76**, le **08/07/2011** à **17:51**

BonjourrrrrD'après le règlement général du 19 février 2009 article 26, il y a prescription au bout de 3 ans.rnrRenseignez-vous auprès de l'inspection du travail.